

HOMOSEXUEL ET PASTEUR

Au temple, pas de discrimination

Lors de son dernier synode extraordinaire, l'Église Protestante Unie de Belgique (ÉPUB) a pris la décision d'ouvrir l'accès au ministère pastoral à des pasteurs homosexuels. Mais chaque paroisse reste libre de ses choix.

« L'Église Protestante Unie de Belgique, réunie en Assemblée Synodale le 13 juin 2015, rappelant qu'elle exerce ses fonctions et ses charges dans une société qui condamne fermement toute forme de discrimination (...) recommande de ne pas faire de l'homosexualité un obstacle pour l'accès au ministère pastoral. » Cette fois, les choses sont claires : en Belgique, une paroisse protestante

peut tout à fait se choisir un(e) pasteur dont les orientations homosexuelles sont connues. De cette manière, l'ÉPUB, une des branches du protestantisme en Belgique, précise un point laissé en suspens en 2008 lorsqu'elle avait établi et voté les critères de profil pastoral. Ces derniers sont au nombre de quatre et ont été rappelés à nouveau à l'issue de ce synode de 2015. Ce sont l'utilité (au sens du service des autres), la vocation, la capacité (sanctionnée par un diplôme) et la vocation externe c'est-à-dire la vocation reconnue par d'autres personnes, autrement dit le choix de la paroisse. Nulle référence donc à l'homosexualité comme un critère empêchant le ministère. Pas plus qu'il n'est ni prouvé, ni prouvable, que l'hétérosexualité est en soi une condition pour satisfaire à ces exigences.

DANS LE SILLAGE DU SYNODE 2009

Cette recommandation votée en juin dernier peut sembler logique dans la mesure



HOMOSEXUEL-LES.

Ils pourront être pasteur(e) protestant en Belgique.

où, au cours de l'assemblée synodale de 2009, l'ÉPUB s'était déjà prononcée pour que les paroisses puissent accepter (ou non) une bénédiction entre deux personnes de même sexe. Le président du synode, Steven H. Fuite, s'en est réjoui et s'est dit fier de son Église ainsi « que de l'ouverture et du respect dans lesquels les débats se sont déroulés. » Pour autant, cette décision n'est pas allée de soi. Le sujet reste très sensible dans le monde protestant qui en débat pourtant depuis trente ans. Le groupe de travail « Homosexualité et ministère », mis en place pour introduire cette recommandation en vue de l'assemblée synodale, a d'ailleurs reconnu « le caractère émotionnel » du sujet. Étant donné la valeur symbolique et la représentativité du ministère pastoral, il est clair que l'homosexualité, et surtout la conjugalité homosexuelle, revêtent un caractère problématique pour une partie des protestants. Il n'y a pas consensus. Les paroisses ont en effet des lectures différentes des textes bibliques en ce qui concerne l'homosexualité. Mais

tout en ayant à cœur de respecter les diverses sensibilités, l'ÉPUB rappelle que ce qui est au centre de la tradition biblique, c'est la reconnaissance par tous de l'amour inconditionnel de Dieu pour chaque homme, quel qu'il soit. Par conséquent, « Il y a donc lieu de se réjouir lorsque le Seigneur appelle des personnes à son service et que ces personnes souhaitent le servir au sein de l'ÉPUB. »

AUX PAROISSES DE DÉCIDER

En tant qu'Église pluraliste, l'ÉPUB rappelle enfin à cette occasion « seul le respect pour chaque opinion basée sur une attitude sincère d'amour chrétien peut garantir la cohésion de l'organe ecclésial... Il ne s'agit pas de fermer la porte à certaines personnes, mais au contraire de les ouvrir afin de préserver le pluralisme de l'Église ».

Mettant en avant le devoir d'accueil et de bienveillance envers toute personne, quelle que soit son orientation sexuelle, l'assemblée synodale de juin 2015 a donc pris la décision de ne pas faire de l'homosexualité un obstacle à l'accès au ministère pastoral. Mais en définitive, chaque communauté locale, via son conseil presbytéral, garde la possibilité de décider pour elle-même si elle désire ou non faire appel à un(e) pasteur(e) homosexuel(le).